

Novembre 2008
Communiqué n° : 08-04

Le nouveau formulaire T661 Demande pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) – L’histoire en quelques mots

À l’automne 2007, l’Agence du revenu du Canada (ARC) et le Ministère des Finances ont organisé des consultations afin de déterminer la façon dont le programme de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) pourrait être rendu plus efficace pour les entreprises canadiennes. Le budget fédéral de 2008, publié en mars 2008, a annoncé des changements destinés à améliorer la gestion du programme de RS&DE, notamment la simplification de la procédure de demande de RS&DE.

La publication par l’ARC le 10 novembre 2008 d’un formulaire révisé de demande de RS&DE (formulaire T661) accompagné d’un guide révisé pour aider à le remplir fait partie intégrante de cette procédure. Si votre entreprise fait des demandes de RS&DE, il est important que vous compreniez le nouveau formulaire et que vous évaluiez son impact sur la façon dont vous regroupez les renseignements concernant votre projet et les soumettez à l’ARC.

Quelles sont les modifications clés apportées au formulaire T661?

Le nouveau formulaire T661 est destiné à simplifier la procédure de demande de RS&DE. L’ancien formulaire comportait un certain nombre d’annexes qui lui étaient associées et qui ont été supprimées ou incorporées dans le formulaire même. Même si les sections financières ont été réorganisées afin d’améliorer le flux d’informations, elles n’ont subi aucune modification importante.

Toutefois, des modifications importantes ont été apportées en ce qui concerne la fourniture de descriptions de projets scientifiques et techniques, qui fait à présent partie du formulaire. Les modifications clés comprennent ce qui suit :

- Les descriptions des projets seront fournies directement dans le formulaire T661 plutôt que sous la forme de pièces jointes à structure libre. Les photos et les pièces justificatives ne sont plus acceptées.
- Les demandeurs doivent à présent fournir à l’ARC une description de tous les projets RS&DE pour lesquels ils effectuent une demande. Précédemment, seules les descriptions des 20 plus gros projets par an basés sur la valeur en dollars étaient requises. Cela va

probablement entraîner plus de travail pour certaines sociétés lorsqu’elles rempliront leurs demandes de RS&DE.

- Les questions portant sur le projet ont été modifiées et varient selon la nature du projet (développement expérimental ou recherche scientifique). Les demandeurs doivent à présent déclarer les projets de développement expérimental et les projets de recherche scientifique séparément.
- Pour faciliter l’identification des demandes à risque élevé, l’ARC a ajouté au formulaire des questions spécifiques en utilisant la méthode de cases à cocher ou de sélection dans une liste afin d’obtenir davantage d’informations sur le projet dans un format normalisé.
- Les demandeurs seront à présent limités à un nombre de mots strict pour les descriptions de projets, devant porter sur des questions d’avancement et d’incertitude technologiques. Le formulaire T661 disposera d’une limite de 350 mots chacun pour la description des avancements technologiques et la description des obstacles surmontés pour atteindre ces avancements. De plus, la description du travail accompli est limitée à 700 mots.
- Pour chaque projet, les demandeurs devront sélectionner dans une liste définie un domaine technique ou scientifique particulier que le projet tente de faire progresser et divulguer l’endroit où le travail a été effectué (ex. : une usine consacrée à la recherche, un laboratoire ou un environnement de production commerciale).
- Les trois personnes clés impliquées dans chaque projet devront à présent être identifiées sur le formulaire par leur nom, poste, titre, expérience ou qualifications.
- Les demandeurs doivent aussi à présent divulguer les noms des personnes ayant préparé la description du projet, en plus du nom de celles ayant participé à la préparation du formulaire T661.
- Les demandeurs devront également indiquer le type de preuves ou de documents disponibles pour appuyer chaque projet individuel en les sélectionnant dans une liste.

À partir de quelle date le nouveau formulaire doit-il être utilisé?

Le nouveau formulaire entre en vigueur le 10 novembre 2008 et peut être utilisé immédiatement. Pour les sociétés remplissant une demande de RS&DE pour une année d'imposition prenant fin le 31 décembre 2008 ou avant, l'ARC acceptera la nouvelle ou l'ancienne version du formulaire. Cependant, pour les années d'imposition prenant fin après le 31 décembre 2008, la nouvelle version du formulaire est obligatoire.

En quoi ces modifications vous concernent-elles?

Les modifications contenues dans le formulaire T661 ont d'importantes implications pour les demandeurs de RS&DE. Le nombre limité de mots permis dans les sections d'avancement technologique et d'incertitude technologique du formulaire de demande, en particulier, posera probablement quelques problèmes aux demandeurs. Puisqu'il s'agit d'un formulaire imposé, assurez-vous que le formulaire T661 est rempli correctement pour éviter que l'ARC ne refuse votre demande. Le formulaire T661 force à présent les demandeurs à fournir des descriptions concises pour appuyer les aspects technologiques de la demande de RS&DE.

La limite de mots permettra à l'ARC de préparer le formulaire pour un futur classement sur Internet des déclarations T2 avec les demandes de RS&DE, ce qui est actuellement impossible. De nombreux demandeurs ont insisté sur cet objectif.

Il est important de se souvenir qu'aucune modification n'a été apportée à la politique ou la législation fiscales derrière les modifications apportées au formulaire T661. De plus, aucune modification n'a été apportée au traitement par l'ARC de données manquantes ou incomplètes sur le formulaire, et les demandeurs doivent fournir tous les renseignements pertinents demandés.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, il convient à présent de vous assurer que votre société a développé et mis en vigueur un processus efficace de suivi des renseignements requis pour préparer votre demande de RS&DE dans les temps. Si votre société dispose déjà d'un tel processus, il est essentiel de prendre le temps maintenant d'examiner ce processus et de l'ajuster si nécessaire, en fonction des modifications apportées au formulaire T661.

Chez BDO Dunwoody s.r.l./S.E.N.C.R.L., notre pratique nationale de RS&DE est à votre disposition si vous avez besoin d'aide pour passer en revue et remplir le formulaire T661. Notre cabinet national de RS&DE comprend des ingénieurs expérimentés dans diverses industries qui peuvent aider les demandeurs à déterminer les dépenses de RS&DE et à distinguer les coûts de RS&DE admissibles des coûts non admissibles. Contactez votre conseiller BDO pour discuter de la manière dont nous pouvons vous aider à gérer et à compléter vos demandes de RS&DE avec l'ARC.

Veillez prendre note que les renseignements contenus dans ce document sont d'ordre général et ne devraient pas remplacer les conseils d'experts pour les cas particuliers. © Novembre 2008, BDO Dunwoody s.r.l./S.E.N.C.R.L.